

AMEUBLEMENTS DÉCORATION
MERCIER
179, Rue Nationale
LILLE
LUSTRIERIE
PAPIERS PEINTS

Journal de Boulogne

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Nord et Flandres	3 mois, 22.00	6 mois, 40.00	1 an, 75.00
Autres départements	3 mois, 25.00	6 mois, 45.00	1 an, 80.00
Belgique	3 mois, 28.00	6 mois, 50.00	1 an, 85.00
Union Postale	3 mois, 30.00	6 mois, 55.00	1 an, 90.00
Tarif Ext.	3 mois, 35.00	6 mois, 65.00	1 an, 100.00

REDACTION: 65 à 71, Grande-Rue, Tél. 54, 56, 57, 58, 59, 60 et 61.
 ANNONCES: 28, rue Caron, Tél. 37.
 1, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
 3, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.69.
 105, rue de la Station, Tél. 5.64.

POUR LA COUPE DE FRANCE descendez et prenez vos repas au **Terminus-Nord** face Gare du Nord PARIS

BILLET PARISIEN

Les inquiétudes du Sénat

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
 PARIS, 4 MAI (Midi).
 La discussion budgétaire s'est ouverte au Sénat par un débat de politique extérieure. Pour laisser aux sénateurs le temps d'examiner à loisir les chapitres litigieux, la discussion générale et d'aborder dès aujourd'hui le budget des Affaires étrangères. Ce fut l'occasion pour la Haute-Assemblée d'exprimer les inquiétudes que lui inspire la situation internationale. Ces inquiétudes ont été formulées par le rapporteur général de ce budget, M. Henry Bérenger qui, tour à tour, évoqua les dettes de guerre, le pacte à quatre, la Conférence économique mondiale et la réaction hitlérienne. Devant ces graves problèmes, M. Henry Bérenger n'apporta pas de idées bien nouvelles, mais son discours fut du moins le mérite d'exprimer les craintes du public. Les conclusions de l'orateur furent d'ailleurs chaleureusement applaudies par la Haute-Assemblée qui estime avec lui que l'idéalisme général caractéristique de la politique traditionnelle de notre pays ne doit pas être exagéré jusqu'à la naïveté, que conciliation ne veut pas dire déperdition, et qu'il y a un terme aux concessions quand celles-ci risquent d'en couvrir les desseins des agresseurs au lieu de les désarmer.

Sur la question même des dettes de guerre, l'orateur, qui fut l'un des négociateurs du règlement dont nous demandons aujourd'hui la révision, croit rester fidèle à l'esprit du traité de Washington en soutenant, avec la majorité partie du Parlement, que nous n'avons pas à payer les États-Unis des. L'instant que nous ne recevons plus rien de l'Allemagne, il s'est toutefois étonné que nous n'ayons pas fait tout ce que nous aurions pu faire pour la classe de sauvegarder prévue par le traité.

Aux observations du rapporteur général, M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, a répondu en renouvelant, au sujet du pacte à quatre, les déclarations qu'il avait faites à la Chambre. Sur les entretiens de Washington, il n'a pas jugé devoir s'étendre, le Gouvernement attendant les précisions que doit lui apporter dès demain M. Herriot. Quant à l'affaire des dettes, la thèse du ministre des Affaires étrangères est que le problème doit être posé dans des termes nouveaux, qu'il n'y a pas lieu par conséquent de faire jouer le principe de sauvegarde des accords de Washington, ce n'est pas un moratoire que nous voulons, mais, à défaut de l'annulation complète, une révision profonde de nos obligations.

De cette séance, il se dégage nettement qu'une réaction très nette se dessine tant au Parlement que dans les conseils du Gouvernement, contre la politique des concessions. La rupture annoncée des négociations anglo-américaines relatives aux dettes de guerre doit nous fortifier dans une attitude de prudence.

LETRE DE BRUXELLES

A l'Université de Bruxelles

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.)
 BRUXELLES, 4 mai 1933.
 Le Conseil d'administration et le Conseil académique de l'Université de Bruxelles, saisi d'ordres du jour de plusieurs facultés, vont étudier les mesures à prendre pour empêcher les étudiants catholiques de la fréquenter. Ils rappelleront notamment que l'Université a été fondée sous le signe anticatholique du Libre-Examen et décideront qu'il y a lieu pour tous les étudiants de signer une formule d'adhésion, sur laquelle ce principe figurera en première place, formule que les catholiques évidemment ne peuvent accepter, parce qu'elle est contraire à la doctrine de l'Eglise.

Le Bureau de l'Université a aussi décidé que le texte de l'article premier des statuts organiques: « L'Enseignement de l'Université a pour principe le libre examen », sera reproduit sur une paroi du hall des inscriptions où tous les étudiants indistinctement doivent passer. De plus, ce même texte figurera sur le papier employé pour sa correspondance par l'office des Renseignements universitaires dépendant du secrétariat.

Il n'y a, en l'occurrence, aucune injustice de la part de l'Université de Bruxelles. Elle est dans son rôle en agissant ainsi. Fondée par la Franc-Maçonnerie belge, elle a été créée pour contrôler dans le sens athée et irréligieux, l'influence de l'Université catholique de Louvain, elle n'a jamais renié ses origines. Elle est essentiellement anticlericale. On pourrait, peut-être, s'étonner de ce que, par son Libre-Examen, l'Université de Bruxelles jette l'outrage à la religion et méprise qu'on l'examine librement sans parti pris. Ce n'est pas la première fois que le Libre-Pensé refuse la liberté à la pensée catholique et c'est affaire à l'Université de Bruxelles d'expliquer comment elle concilie la liberté avec l'anathème qu'elle jette contre les chrétiens. En fait, elle ne veut pas de ceux-ci: c'est contre eux qu'elle a été fondée et qu'elle existe. Elle repousse la neutralité scolaire. Elle combat pour une idée philosophique: l'athéisme, comme l'Université de Louvain travaille pour le Christianisme.

Les familles catholiques, les étudiants catholiques le savent. On ne s'explique point pourquoi ils la fréquentent. Leur place, en conscience, n'est pas là. L'Université de Bruxelles n'est pas un lieu de neutralité. Mais ici, ce ne sera point l'Université qui se mettra dans un mauvais cas. Elle veut rester fidèle à ses principes anticatholiques. C'est aux catholiques d'être fidèles aux leurs.

Le retour de M. Herriot à bord de l'« Ile-de-France »



VOICI M. HERRIOT AVEC LES ENVOYÉS SPÉCIAUX DES JOURNAUX PARISIENS.
 A bord de l'« Ile-de-France », 4 mai. — Contrarié par une forte houle depuis qu'il a passé les bancs de Terre-Neuve, l'« Ile-de-France », qui avait déjà quitté New-York avec deux heures de retard, arrivera au Havre vendredi seulement, vers 19 h. M. Herriot, qui n'incommoda aucunement le roulis auquel, malgré ses formidables dimensions, le paquebot est soumis depuis huit jours, et qui est malade, a cependant tenu à assister à la fête de Washington, en Hier, soir, comme au voyage d'aller, M. Herriot mit son éloquence au service de la charité, en prononçant un discours en faveur des œuvres de mer au bénéfice desquelles était donné le grand gala habituel.

Un appel de M. Régner pour établir à "tout prix" l'équilibre budgétaire

Paris, 4 mai. — Le second volume du rapport de M. Marcel Régner, rapporteur général de la Commission des finances du Sénat, sur la loi de finances du budget de l'exercice 1933, sera distribué vendredi.

Après avoir expliqué les raisons de l'attitude de la Commission des finances au Sénat, M. Marcel Régner conclut en ces termes: « Votre commission dont l'étude démontre que la politique de resserrement des dépenses toujours vouée par le Sénat, s'impose plus que jamais, vous prie instamment de considérer l'ensemble des mesures qu'elle vous propose comme l'effort minimum à accomplir dans la rude voie du redressement financier. »

Elle vous prie surtout de ne pas perdre de vue qu'il n'est pas possible, en raison des difficultés de l'heure que le déficit budgétaire peut être compensé par les amortissements pratiqués par la caisse autonome, il n'en est pas moins supporté tout entier par le Trésor dont nous avons exposé la situation difficile et précaire.

Certes, nous avons le droit de le souligner: peu de pays auront donné semblable exemple de volonté soutenue dans l'assainissement de leurs finances, mais les résultats acquis ne doivent pas nous faire oublier que le but n'est pas encore atteint et que l'état de notre trésorerie nous impose le devoir d'y parvenir rapidement.

Tant mieux si, au cours de notre effort, nous rencontrons le secours d'un redressement de notre situation économique, mais il ne faut pas qu'un tel espoir nous incite à un repos dangereux. Forcément, plus nous avançons, plus notre marche devient difficile. Un arrêt pourrait nous être fatal. A tout prix, il nous faut réussir et assurer l'équilibre solide de notre budget et l'alégement de notre trésorerie.

Aussi, considérons-nous comme un devoir impérieux de vous adresser un pressant appel pour que vous adoptiez, sans en amoindrir les ressources, le projet de budget que votre commission a l'honneur de vous soumettre. »

Un débat sur le chômage au Conseil général du Nord

La séance de jeudi au Conseil général du Nord a principalement été consacrée à la question du chômage et aux vœux politiques.

La séance, ouverte à 11 h. 45 par M. Mahieu, en présence de M. le Préfet, débute par le débat sur le chômage.

M. Lebas, rapporteur de la question, fournit d'abord quelques chiffres. Au 15 avril, on comptait dans le département 32.500 chômeurs complets et un peu plus de 193.000 chômeurs partiels. Lors de la dernière session, le 15 octobre, il y avait 32.000 chômeurs complets et 184.000 chômeurs partiels.

La faible diminution qui est ainsi constatée ne permet pas de se montrer optimiste et il n'y faut pas espérer faire des économies sur les secours alloués aux victimes de la crise actuelle. Le rapporteur déplore que le Gouvernement estime encore d'une manière générale, que seul le chômage collectif permet d'accorder des secours aux chômeurs partiels.

Avant de faire d'autres considérations, le rapporteur donne lecture des conclusions suivantes du bureau, demandant de: 1) Ratifier les décisions prises par la Commission départementale; 2) Modifier l'art. 4 et 8 du règlement du fonds départemental de chômage complet par une disposition supprimant la limite de 180 jours au droit à l'allocation; 3) Approuver son agrément aux Caisse départementales désignées dans le rapport de M. le Préfet.

2. Modifier les dispositions départementales aux Caisse syndicales de chômage ainsi qu'il suit: a) Avancer aux dites caisses sous la forme d'une participation départementale égale à 50 % de la différence entre le montant des secours versés aux adhérents chômeurs et l'avance de l'Etat calculée à raison de 10 %; b) Taux des subventions définitives fixé après la détermination des subventions de l'Etat et au taux de 50 % des secours restant à la charge des caisses syndicales, sans que la part du département puisse dépasser 33 % du montant total des dits secours.

Il est bien entendu que cette modification dans le calcul des subventions du département ne vise que les secours distribués aux adhérents chômeurs complets, les subventions aux caisses syndicales pour secours aux adhérents chômeurs partiels restant fixées sur la base actuelle.

M. Descaumont s'élève contre la méconnaissance totale des besoins de l'industrie textile dont ont fait preuve les auteurs des règlements de chômage. Il fait, dit-il, que ce règlement soit changé et que le Conseil général insiste énergiquement pour obtenir satisfaction.

Ces observations sont unanimement approuvées et M. Delcourt énumère quelques-unes des multiples complications administratives auxquelles donnent lieu les règlements.

M. Leriche demande que les ouvriers de l'agriculture bénéficient des mêmes allocations que ceux de l'industrie.

M. le Préfet donne lecture d'une lettre du ministre du Travail, déclarant que tous les ouvriers qui ne travaillent que trois semaines par mois peuvent recevoir des secours au titre de chômeurs partiels. Ce texte, estime-t-il, est de nature à donner satisfaction à tous.

M. le Préfet précise qu'il n'y a aucune distinction à faire entre ouvriers agricoles et ouvriers industriels. Seule pour les premiers la preuve du chômage est plus difficile à établir.

Il termine en déclarant que la question de chômage continuera à faire l'objet de tous ses soins.

Comme rapporteur, M. Lebas demande encore à l'Assemblée de protester contre la prétention de l'Etat de se faire rembourser par les communes certaines subventions qui leur avaient cependant été régulièrement octroyées et de renouveler le vœu que les chômeurs partiels soient secourus dans les mêmes conditions que les chômeurs complets.

Les propositions du bureau sont adoptées.

A la recherche d'un trésor englouti en 1799

Encouragé par le succès de l'Artiglio, un ingénieur hollandais se propose d'arracher aux flots de la Mer Noire un trésor englouti en 1799, lors d'une tempête qui causa la perte du navire de guerre espagnol *La-Latin* et la mort des 273 hommes de l'équipage.

Le navire emportait avec lui pour plus de deux millions de livres d'or et d'argent destinés à payer les efforts de la coalition contre les armées du consul Bonaparte.

Plusieurs ingénieurs déjà avaient tenté de siffler l'épave exactement, mais en vain. La confusion s'accroît, pendant la guerre, du fait que le gouvernement hollandais retint les bouées qui indiquaient le lieu approximatif de l'épave. M. Bekkers, l'ingénieur, se fait fort de pointer l'épave, à l'aide d'une drague spécialement conçue, à même le trésor.

L'état de sir John Simon s'améliore. On déclare que l'état de santé de sir John Simon s'est beaucoup amélioré.

UN VIF ENGAGEMENT AU MAROC

Rabat, 4 mai. — Un détachement de troupes régulières et de troupes suppléantes de la région de Meknes, qui effectuait une liaison par le col de Tizi-Nisoual, au sud de la région d'Arzew, avec les postes du Tadjila, tenant le plateau des lacs, s'est heurté à de forts contingents Ait Haddid, dissidents venus du plateau du massif de Tilmil.

Après un vif engagement sur un terrain particulièrement difficile, le détachement a pu disperser ses assaillants et rentrer dans nos lignes sans être inquiété.

On signale deux officiers tués, un Fessé, dix légionnaires et tirailleurs indigènes tués et quinze blessés.

Un ingénieur espagnol va expérimenter un autogène mû par l'air comprimé

Madrid, 4 mai. — Vendredi, l'ingénieur Garrido Herrera procédera, à Villoria, aux essais d'un appareil susceptible de s'élever verticalement et de naviguer dans la stratosphère.

L'appareil serait mû par l'air comprimé. L'ingénieur Garrido Herrera est l'auteur d'un projet de tunnel sous le détroit de Gibraltar.

L'extension de Malo-les-Bains



L'ÉTAT ACTUEL DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA DIGUE. Cette année, des transformations considérables ont été effectuées à la plage de Malo. C'est ainsi que nos compatriotes ne seront pas surpris cet été de trouver la digue prolongée jusqu'à celle de Malo-Terminus. Cette promenade pittoresque le long des dunes en bordure de mer, sera la plus longue de France. Notre cliché montre l'état actuel des travaux, qui seront terminés d'ici peu.

LES DÉCLARATIONS DE M. PAUL-BONCOUR AU SÉNAT SUR NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE

Paris, 4 mai. — La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Jeanneney.

L'Assemblée adopte tout d'abord, sans débat, le projet de loi tendant à autoriser le Gouvernement à fixer, par décret, le poids de la pièce de 5 francs, en nickel.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1933.

M. Henry Bérenger, rapporteur spécial du budget des Affaires étrangères, présente des observations sur la composition de ce budget.

« La France veut la paix, conclut l'orateur, elle ne poursuit aucune hégémonie et ne demande que le maintien de ses frontières. Ne nous croyons pas à l'abri des traités. Dans les traités de paix qui ont terminé la guerre à l'été 1918, nous avons une partie précieuse, mais il y a aussi toute une partie durable: la constitution de l'Europe nouvelle. J'espère que les explications du Gouvernement nous montreront que la paix du monde peut être maintenue par la France, les États-Unis et les grandes puissances européennes. »

M. Ecard met à voté tout le Gouvernement en garde contre le pansergisme hitlérien.

« Le pays tout entier, dit-il, est sous la botte du pansergisme. Adolf Hitler va plus loin que le grand Frédéric de Prusse, qui a déclaré: Notre politique doit être pacifique, mais ferme. »

M. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, répond aux observations de M. Ecard. Il rappelle que le Gouvernement central qu'il a entrepris par la nécessité de préparer avec un soin et une compétence exceptionnels, les conférences internationales. Le ministre insiste sur l'importance de faire connaître, à l'étranger, le vrai visage de la France telle que la voie diplomatique que par la voie de la presse.

Pour les négociations franco-américaines, le ministre demande que Roosevelt abandonne tout retour sur M. Ed. Herriot. Il sera difficile de rapprocher les points de vue. Les négociations seront longues. Nous voudrions avoir à elles pour nos délégués, avec la certitude que pendant qu'elles dureront, un moratoire nous sera accordé. Je n'ai pas à envisager que l'aspect diplomatique de la question qui intéresse aussi la Trésorerie.

À cet égard, nous nous sommes au Comité des experts, que les schémas en casernes soient considérés comme une force militaire, ce qui montre que leur création constitue une violation du traité de Versailles. Notre position est solide. L'objectif de la France c'est de ne pas avoir part à l'échec de la conférence s'il doit se produire. Nous ne voulons pas la responsabilité d'une course aux armements, aboutissant à la guerre. Notre autre objectif, c'est de n'être pas dupé et de ne pas affaiblir la France.

En ce qui concerne l'Angleterre, nous maintiendrons notre attitude de paix et de paix à bas bruit en France. (Vifs appl.)

divers chapitres du budget des Affaires étrangères sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance. Demain vendredi, à 9 h. 30.

La séance est levée à 19 h. 15.

LES CONVERSATIONS INTERNATIONALES DE WASHINGTON

Washington, 4 mai. — M. Guido Jung, ministre des Finances italien, a un entretien qui a duré plus d'une heure, avec M. Roosevelt.

À l'issue de cette conversation, M. Jung a exprimé sa complète satisfaction des résultats de ce premier entretien.

Nous avons procédé à un examen général des problèmes qui seront l'objet de la Conférence économique, à-t-il déclaré, et nous les reprendrons en détail au cours des réunions suivantes.

Au cours d'une communication faite plus tard à la Presse, M. Jung a dit qu'un éclaircissement de l'atmosphère politique entre les nations, était essentiel pour la reconstruction économique mondiale.

En ce qui concerne l'action de l'Italie en faveur de la révision des traités, M. Jung a déclaré: « Il est très difficile d'améliorer la résistance d'une chaudière en ajoutant simplement des poids sur la soupape. Le ministre italien estime qu'il serait fatal pour la Conférence économique de chercher de vagues formules pour valoir des divergences fondamentales et les restrictions mentales. »

M. Jung a ajouté que M. Mussolini émettait moins de conférences et plus d'actes.

Il a déclaré qu'il était prématuré de définir la position de l'Italie en ce qui concerne la trêve des tarifs, mais que M. Mussolini a toujours favorisé l'abandon des tarifs douaniers et l'adhésion à un Club de la paix serait utile au maintien de la paix en Europe. M. Jung s'est refusé à toute autre déclaration à ce sujet.

M. Jung a affirmé enfin que l'Italie, à une devise stable qu'elle continuerait de raffermir et dont elle défendrait la stabilité, désire la stabilité des autres devises.

LES NEGOCIATIONS ANGLO-AMÉRICAINES SUR LES DETTES ONT ÉCHOUÉ

Les négociations poursuivies en secret par M. Roosevelt et M. Leith Ross, conseiller économique du Trésor britannique, en vue d'un accord final sur les dettes, ont abouti à un échec.

On a appris que M. Roosevelt a abandonné l'offre d'une reprise des négociations avant la Conférence économique, mais qu'il ferait un appel quasi désespéré au Congrès, car on craint dans les milieux gouvernementaux un « défaut » de toutes les nations pour le paiement de l'échéance du 15 juin, dans le cas où un accord ne serait pas réalisé. On considère ject qu'un « défaut » serait un coup terrible pour la Conférence économique.

Les propositions de l'Angleterre et celle des États-Unis sont tellement éloignées les unes des autres, qu'elles ne peuvent pas donner lieu à une discussion plus avancée.

LES DÉLÉGUÉS JAPONAIS SONT PARTIS POUR WASHINGTON

Tokio, 4 mai. — Le vicomte Ishii et M. Ono Fouchi, délégués du Japon à la Conférence économique mondiale, sont partis cette après-midi de Yokohama pour Washington, à bord du « Tatsuta-Maru ».

Une élection à l'Académie française

Paris, 4 mai. — L'Académie française n'a été informée que M. Léon Séché retire la candidature qu'il avait posée, au fauteuil de M. Brieux. M. François Mauriac reste donc seul candidat. L'élection est fixée au 14 juin.

SAINTE ET SAUVE



M. DESCAUMONT (W.F.P.)
 femme du député du Pas-de-Calais, rapporteur du budget de l'air à la Chambre, qui, on le sait, a été trébuchée et sauvée à bord d'un avion qui s'était perdu dans le Sud Algérien au cours d'une tempête de sable.

Un avion « Il-Duce » va être offert à Hitler par l'Italie

À l'occasion de la première représentation à Bochum, d'un film italien consacré à l'éloge du travail et tourné sur l'initiative de M. Mussolini, le marquis Imperiali, aide de camp de Victor-Emmanuel III, a souligné les relations amicales qui unissent l'Italie à l'Allemagne.

Cette amitié, a-t-il précisé, s'élève plus qu'à une antique tradition. La profonde communauté de destinée qui unit nos deux pays s'exprime aujourd'hui avec plus de force que jamais. Elle s'applique aussi aux relations de l'Italie avec l'Autriche et la Hongrie.

Le marquis Imperiali a ajouté qu'à l'occasion de la vénération des Italiens et du duc pour M. Adolf Hitler, une collecte était faite en ce moment en Italie.

Elle servira à offrir au parti national-socialiste allemand un avion baptisé « Il-Duce ».

La fillette d'un millionnaire américain est enlevée à sa sortie de l'école

Harwich (Massachusetts), 4 mai. — La police a arrêté un ouvrier nébre, Fr. Frank Rodiek, après l'avoir interrogé au sujet de l'enlèvement dont a été victime une fillette de dix ans, Peggy Math, fille d'un millionnaire de Détroit, à la sortie de son école, à Harwich-Port, près de Cap-Cod.

L'ouvrier a nié avoir eu connaissance de l'affaire, mais a fini par reconnaître qu'il avait été vu hier avec deux autres, à l'école, dont on n'a pas donné les noms, sont activement recherchés.

On ne donne pas d'autres précisions jusqu'à présent sur cette affaire.

POUR LA COUPE DE FRANCE

des subventions actuelles de l'Etat ne le permet pas.

M. Salengro précise qu'il ne peut être question de permettre aux communes de subordonner l'octroi de secours à l'accomplissement de prestations en nature.

On adopte un vœu demandant que les communes qui ne l'ont pas encore fait soient tenues d'instituer un fonds de chômage.

POUR LES GREVISTES D'ARMENTIÈRES

M. Brachelet (communiste) a demandé dans un vœu qu'un crédit de 1 million soit voté en faveur des grevistes d'Armentières et de Saint-Amant.

Pour le même objet, M. Laureat (socialiste) réclame un crédit de 2 millions. Je ne veux pas rester en arrière de la surenchère déclare M. Conom (républicain) et je propose 3 millions. Je suis d'ailleurs, en faisant, plus près des 15 millions de salaires qui ont été perdus du fait de ces grèves.

M. Lebas, au nom du cinquième bureau, demande la prise en considération de la proposition de M. Laureat.

Un débat assez vif s'engage entre M. Conom et plusieurs de ses collègues et finalement, après une intervention de M. le Préfet, qui sera chargé de la distribution des fonds et qui déclare que des précédents se sont déjà produits, les conclusions du bureau sont adoptées.

LES VŒUX POLITIQUES

La semaine de 40 heures

Le Conseil général est saisi d'un vœu relatif à la fixation de la semaine de 40 heures. Il décide de subordonner sa décision à la conclusion d'un accord international.

L'amnistie

On demande que le Sénat vote au plus tôt le projet d'amnistie adopté par la Chambre.

M. Brachelet estime qu'il ne s'agit que d'un projet d'urgence.

Pour une politique sociale

M. Delcourt a demandé par vœu que soit adoptée une politique largement sociale. Son vœu résume notamment le vœu émis par le Sénat dans divers projets adoptés par la Chambre, parmi lesquels la réforme de la loi sur les accidents du travail.

« Ce vœu est adopté sous la réserve que les difficultés budgétaires ne seront pas oubliées. »

QUELQUES VŒUX CONCERNANT LE CHOMAGE

On adopte un vœu demandant que les fonds de chômage aient la faculté d'accorder des secours pour les sept jours de la semaine, les dimanches et jours fériés compris.

Le Conseil donne son agrément à un certain nombre de caisses de secours.

Au sujet d'un vœu demandant la participation du département aux frais de rapatriement des chômeurs étrangers, M. Lebas déclare que ceux-ci peuvent être rapatriés gratuitement.

Un vœu demande que les fonds de chômage puissent être utilisés pour le paiement de travaux communaux occupant des chômeurs. Le bureau estime que le taux

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE

On adopte un vœu de M. Bachelot, qui demande la liberté de s'associer aux protestations qui se sont élevées contre les persécutions dont sont l'objet en Allemagne, un certain nombre de citoyens en raison de leurs opinions politiques et confessionnelles.

LES TRAVAUX COMMUNAUX POUR LES CHÔMEURS

M. Descaumont demande que le département continue à subventionner les communes pour les travaux destinés à occuper les chômeurs dans la même mesure qu'il le faisait avant l'intervention de l'Etat. De nombreux maires désirent ne pas avoir affaire à celui-ci.

S'associant à cette demande, M. Salengro insiste à son tour pour que la subvention du département ne soit pas subordonnée à l'octroi de celle de l'Etat.

M. Mahieu estime qu'on doit laisser aux communes la liberté de réclamer ou non la subvention de l'Etat.

La question des bureaux ayant été soulevée, la question est renvoyée à la Commission des finances.

POUR UN OFFICE NATIONAL DU CHARBON

Un sujet d'un vœu de M. Crespel demandant que, pour lutter contre le chômage dans les mines, soit pratiquée une politique du charbon qui permette à nos Compagnies d'exporter leurs produits; le bureau conclut à la nécessité de réinstaurer l'importation des charbons par un organisme dans lequel tous les intérêts seraient représentés.

M. Legay objecte qu'un organisme similaire existe déjà et il réclame la création d'un office national du charbon.

M. Crespel précise qu'il n'a jamais été dans son intention de dicter la conduite à tenir au Gouvernement. Il se déclare hostile à la solution réclamée par M. Legay, en rappelant le précédent de l'office national de l'azote et demandant à l'Assemblée de s'en tenir à la proposition du bureau.

L'amendement Legay est mis aux voix. Il est adopté par 15 voix contre 14.

On adopte encore le vœu que le projet de loi sur la propriété communale soit voté le plus rapidement possible et, après l'adoption d'un certain nombre de rapports, la séance est levée à 18 h. 30.

Aujourd'hui, il y aura deux séances publiques, à 11 h. et à 15 h. 15.

Les manœuvres navales en Méditerranée



Vue de la Rade de Toulon, à bord du « Colbert », pendant la présidence de M. Laroche.